



TECHNOLOGIES, CYBER-RISQUES ET MULTIMÉDIAS

PROTÉGEZ VOTRE ENTREPRISE ET VOUS-MÊME CONTRE LES RISQUES DE RESPONSABILITÉ DES TECHNOLOGIES ET DE CYBER-RESPONSABILITÉ – AVANT QU’ILS SE PRODUISENT.

De nos jours, les professionnels de la technologie et du multimédia font face à diverses menaces qui concernent l’exploitation de leur entreprise. Nous offrons une solution « tout-en-un » qui protège les personnes et leur entreprise contre les allégations d’actes répréhensibles dans la prestation de leurs produits ou services, et contre un large éventail de risques cybernétiques.

POURQUOI SOUSCRIRE CETTE ASSURANCE?

Un formulaire complet d’assurance contre les erreurs et omissions ET les cyber-risques qui comprend :

- Services de réclamations hautement spécialisés
- Accès en tout temps à un conseiller en cas d’atteintes cybernétiques
- Accès à l’expertise de spécialistes judiciaires
- Couverture contre les gestes posés par un employé malhonnête
- Couverture contre une atteinte à la vie privée inclut l’atteinte des renseignements personnels d’un employé
- Extension de couverture contre une atteinte à la vie privée pour les formulaires électroniques et non électroniques
- Protection élargie contre la violation de propriété intellectuelle au-delà de la prestation de services par des tierces parties

QUI POURRONT BÉNÉFICIER?

Les personnes et les entreprises qui mènent des activités dans le domaine de la technologie de l’information ou qui offrent une combinaison de services liés aux médias traditionnels et de technologie de l’information, y compris (mais sans s’y limiter) des consultants, des programmeurs, des concepteurs, des développeurs de logiciels et de matériel informatique, des développeurs de sites Web, des entreprises de marketing, des maisons d’édition, des fournisseurs de services Internet, des fournisseurs d’applications et des agences de placement.

QUELLES SONT LES CONVENTIONS DE COUVERTURE?

- Libellé de la police – L’assurance est souscrite sur la base des réclamations présentées et déclarées
- Défense au premier dollar
- Obligation de défendre partout au monde
- Couverture des actes antérieurs

QUELS SONT LES DÉTAILS SUR LA COUVERTURE?

Couverture combinée des actes répréhensibles de l'assurance contre les erreurs et omissions et des pertes liées aux risques cybernétiques propres et de tiers, comprenant :

- Actes de négligence, erreurs et omissions
- Atteinte à la vie privée
- Atteinte au réseau et à la sécurité
- Préjudice personnel lié à des données
- Préjudice lié à la publicité et préjudice personnel
- Perte d'actifs de données
- Perte liée à l'interruption des activités du réseau
- Frais de remise en état et de notification
- Frais de gestion de crise
- Violation de propriété intellectuelle
- Frais de remise en état et de notification sont compris automatiquement

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POLICE?

- Définition étendue des Services assurés qui inclut les services liés aux médias et de fabrication
- S'étend aux risques cybernétiques propres et envers les tiers
- Conseiller en cas d'atteintes cybernétiques, un cabinet d'avocats désigné, offre des privilèges et un soutien constants à la suite d'une atteinte
- Aucune franchise pour les risques admissibles
- Frais de défense en sus des limites
- Couverture À L'ÉCHELLE MONDIALE
- Couverture contre les préjudices corporels et les dommages matériels découlant de services professionnels, éliminant les lacunes de couverture potentielles
- Responsabilité contre les dommages provenant d'actes criminels commis par un employé malhonnête
- Dommages compensatoires et dommages-intérêts punitifs et exemplaires à moins qu'ils ne soient pas assurables en vertu de la loi
- Coûts de cyberextorsion
- Coûts de limitation des sinistres jusqu'à 250 000 \$
- Récompenses jusqu'à 10 000 \$
- Perte d'exploitation liée aux fournisseurs
- Entrepreneurs et volontaires indépendants automatiquement couverts
- Responsabilité contre les dommages découlant d'un retard d'exécution d'un contrat ou d'un accord en raison d'un acte répréhensible
- Fraude liée à l'ingénierie sociale
- Amendes et pénalités imposées par l'industrie des cartes de paiement
- Amendes et procédures réglementaires
- Polices pluriannuelles

COMMENT LES RÉCLAMATIONS SONT-ELLES TRAITÉES?

Le traitement des réclamations est effectué par les analystes de sinistres à l'interne chez Victor. Des avocats ou experts en sinistres indépendants, spécialisés dans l'intervention en cas d'atteintes cybernétiques et dans la défense des professionnels des technologies de l'information et de multimédias, sont sélectionnés au besoin.

NOS AUTRES SOLUTIONS D'ASSURANCE

- Architectes et ingénieurs
- Assurance chantier et wrap-up
- Assurance contre le vol et les détournements
- Assurance des biens des entreprises
- Avantages collectifs et aux retraités
- Erreurs et omissions
- Pratiques d'emploi
- Responsabilité civile générale des entreprises
- Responsabilité civile umbrella des entreprises
- Responsabilité des administrateurs et dirigeants
- Responsabilité des fiduciaires
- Responsabilité environnementale et pollution

Visitez assurancevictor.ca pour en apprendre plus.

